

Charte de vie privée « ASBL OxySens »

Article 1. Parties et Objet de la Charte de vie privée

1.1. Le Responsable du traitement est l'ASBL OxySens, dont le siège se trouve au n°28, Rue des Vignes, 1435 Mont-Saint-Guibert (ci-après dénommé « l'ASBL OxySens » ou « le Responsable du traitement »).

1.2. l'ASBL OxySens établit la présente Charte de vie privée dont l'objet est d'informer en toute transparence les Utilisateurs du site internet hébergé à l'adresse <https://www.marchenordique.be> (ci-après dénommé « Site Internet »), de la manière dont leurs données personnelles sont récoltées et traitées par l'ASBL OxySens. En s'inscrivant aux activités organisées par ASBL OxySens, les Utilisateurs attestent avoir pris connaissance de la Charte de vie privée présente sur le Site Internet et ce, conformément à l'article 5.

1.3 Le terme « Utilisateur » fait référence à toute personne physique ou morale, inscrite ou non sur le Site Internet, qui consulte le Site Internet ou son contenu, qui insère des données personnelles sur le Site Internet, qui s'enregistre via tout formulaire disponible sur le Site Internet, devient membre, s'abonne ou contracte avec le Responsable du traitement.

1.4. A ce titre, l'ASBL OxySens et/ou ses prestataires de services agissant en son nom et pour son compte détermine(nt) tous les moyens et finalités techniques, juridiques et organisationnels du traitement des données personnelles des Utilisateurs. L'ASBL OxySens s'engage à cet effet à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir un traitement des données personnelles conforme à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (ci-après, la «Loi») et au Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le «RGPD»).

1.5. L'ASBL OxySens est libre de choisir toute personne physique ou morale qui traite des données personnelles des Utilisateurs à sa demande et pour son compte (ci-après « le sous-traitant »). Le cas échéant, l'ASBL OxySens s'engage à sélectionner un sous-traitant offrant des garanties suffisantes quant aux mesures de sécurité techniques et organisationnelles du traitement des données personnelles, au regard de la Loi et du RGPD.

Article 2. Traitement des données personnelles

2.1. L'utilisation du Site Internet par les Utilisateurs pourra entraîner la communication de données personnelles. Les données personnelles susceptibles d'être traitées sont visées à l'article 4. Le traitement de ces données par l'ASBL OxySens, en sa qualité de Responsable du traitement, et/ou par les prestataires agissant au nom et pour le compte de l'ASBL OxySens, sera conforme à la Loi et au RGPD.

2.2. Les données à caractère personnel seront traitées par l'ASBL OxySens, conformément aux finalités citées à l'article 3, via :

1. *le formulaire d'inscription à l'événement disponible sur le Site Internet ;*
2. *le formulaire d'inscription à la newsletter ;*
3. *l'envoi d'enquêtes, questionnaires ou newsletter spéciales;*
4. *les échanges de courriers électroniques ;*

Article 3. Finalité du traitement des données personnelles

Conformément à l'article 13 du RGPD, les finalités du traitement des données personnelles sont communiquées à l'Utilisateur et sont les suivantes :

1. assurer l'exécution des services proposés et convenus sur le Site Internet ;
2. assurer le contrôle de l'exécution des services proposés ;
3. répondre aux questions de l'Utilisateur ;
4. réaliser des statistiques afin d'améliorer le Site Internet, les services proposés et l'organisation interne de fonctionnement du Responsable du traitement ;
5. améliorer la qualité du Site Internet et des services proposés par le Responsable du traitement ;
6. assurer un suivi avec la clientèle en cas de nouvelle demande ;

Article 4. Données personnelles susceptibles d'être traitées

L'Utilisateur consent conformément à l'article 5, lors de la visite et lors de l'utilisation du Site Internet, que le Responsable du traitement recueille et traite, selon les modalités et principes décrits dans la présente Charte, les données à caractère personnel suivantes :

1. Les informations des Utilisateurs qu'ils donnent à l'ASBL OxySens à des fins contractuelles et pour permettre la bonne exécution des obligations réciproques,

à savoir le nom, prénom, numéro de téléphone, adresse électronique, numéro IBAN et données bancaires ; et plus généralement, toute information volontairement donnée par l'Utilisateur ;
2. Les informations données par les Utilisateurs en remplissant des formulaires ou en contactant l'ASBL OxySens par téléphone, adresse électronique ou autre moyen, à

savoir le nom, le prénom, l'adresse électronique et le numéro de téléphone des Utilisateurs ;

3. En ce qui concerne chacune des visites des Utilisateurs sur le Site Internet, les informations automatiquement recueillies sont :
 - a. l'adresse IP, le type et le modèle de navigateur, le fuseau horaire, le système d'exploitation ;
 - b. l'ensemble de l'information concernant les pages que l'Utilisateur a consultées sur le Site Internet, notamment l'URL, le temps de navigation, *etc.*

4. Données sensibles
 - a. Une donnée sensible est susceptible de pouvoir être utilisée dans le cadre du contrat passé entre l'Utilisateur et l'ASBL OxySens. Une donnée sensible est toute donnée définie comme sensible par le RGPD (exemple : données de santé, *etc.*).
 - b. Ces données sont traitées uniquement dans le cadre du contrat entre l'Utilisateur et l'ASBL OxySens, par cette dernière.
 - c. Lorsqu'une donnée sensible doit être traitée suite à l'envoi de cette donnée par le client dans le cadre de son inscription à un événement, le Responsable du traitement redemandera spécifiquement le consentement de l'Utilisateur en précisant les finalités pour lesquelles ces données sensibles doivent être récoltées. Celles-ci seront effacées dès que la facture a été payée par l'Utilisateur.
 - d. En cas de refus de consentement quant au traitement de données sensibles, le Responsable de traitement supprimera toutes données sensibles envoyées et ne les traitera en aucun cas.

Article 5. Consentement

5.1. En accédant au Site Internet et en l'utilisant, l'Utilisateur déclare avoir pris connaissance et avoir marqué son accord de façon libre, spécifique, éclairée et univoque au traitement des données à caractère personnel le concernant. Cet accord porte sur le contenu de la présente Charte.

5.2. Le consentement est donné par l'acte positif par lequel l'utilisateur s'inscrit par un quelconque moyen, aux activités ou newsletter proposées par l'ASBL. Ce consentement est une condition indispensable pour effectuer certaines opérations sur le Site Internet et/ou pour permettre à l'Utilisateur d'entrer en relation contractuelle avec l'ASBL OxySens. Tout contrat liant l'ASBL OxySens et un Utilisateur portant sur les services et biens proposés sur le Site Internet est subordonné à l'acceptation de la Charte par l'Utilisateur.

5.3. L'Utilisateur consent à ce que le Responsable du traitement traite et recueille, conformément aux modalités et principes compris dans la présente Charte, les données à caractère personnel qu'il communique sur le Site Internet et/ou à l'occasion des services proposés par l'ASBL OxySens, pour les finalités indiquées à l'article 3.

5.4. L'Utilisateur a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement préalablement donné. L'exercice de ce droit est effectué conformément à l'article 8 de la présente Charte.

Article 6. Durée de conservation des données personnelles des Utilisateurs

6.1 Conformément aux articles 5, §1, e) et 13, §2, a) du RGPD, le Responsable du traitement ne conserve les données à caractère personnel que raisonnablement pendant le temps nécessaire pour permettre l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

6.2. Les données à caractère personnel d'un Utilisateur sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les finalités déterminées, c'est-à-dire au maximum 12 mois après la fin de la relation contractuelle qui lie cet Utilisateur au Responsable du traitement.

Article 7. Destinataires des données et divulgation à des tiers

7.1. Les données personnelles peuvent être transmises aux préposés ou collaborateurs de l'ASBL OxySens qui, situés en Belgique ou dans l'Union européenne, collaborent avec le Responsable du traitement dans le cadre de la fourniture de services. Ils agissent sous

l'autorité directe de l'ASBL OxySens, et sont notamment responsables de recueillir, traiter ou sous-traiter ces données. Les données personnelles pourront également être portées à la connaissance d'employés ou de collaborateurs du Responsable de traitement si ces derniers en décident ainsi.

7.2. Dans tous les cas, les destinataires des données et ceux à qui ces données ont été divulguées respectent le contenu de la présente Charte. L'ASBL OxySens assure qu'ils traiteront ces données aux seules finalités prévues à l'article 3, de façon discrète et sécurisée.

7.3. Dans l'hypothèse où les données seraient divulguées à des tiers à des fins de marketing direct ou de prospection, l'Utilisateur en sera préalablement informé pour qu'il exprime son consentement à l'utilisation de ses données personnelles.

Article 8. Droits des Utilisateurs

A tout moment, l'Utilisateur peut exercer ses droits en envoyant un courrier électronique à l'adresse info@marchenordique.be ou une lettre par voie postale adressée

à l'ASBL OxySens, Rue des Vignes, 28, 1435 Mont-Saint-Guibert, en joignant une copie de sa carte d'identité. Conformément à l'article 12 du RGPD, l'ASBL OxySens garantit de fournir une réponse à l'Utilisateur dans le mois de la réception de la demande.

8.1. Droit d'accès

8.1.1. Conformément à l'article 15 du RGPD, l'ASBL OxySens garantit le droit d'accès à l'Utilisateur à ses données personnelles. L'Utilisateur a le droit d'obtenir l'accès aux dites données à caractère personnel ainsi que les informations suivantes :

1. les finalités du traitement ;
2. les catégories de données à caractère personnel concernées ;
3. les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, en particulier les destinataires qui sont établis dans des pays tiers ou les organisations internationales ;
4. lorsque cela est possible, la durée de conservation des données à caractère personnel envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ; et
5. l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4 du RGPD, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée.

8.1.2. Le Responsable du traitement peut exiger le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée par l'Utilisateur.

8.1.3. Lorsque l'Utilisateur introduit cette demande par voie électronique (par le biais de l'adresse électronique par exemple), les informations sont fournies sous une forme électronique d'usage courant, à moins que l'Utilisateur ne demande qu'il en soit autrement.

8.1.4. La copie de ses données sera communiquée à l'Utilisateur au plus tard dans le mois après la réception de la demande.

8.2. Droit de rectification

8.2.1. L'ASBL OxySens garantit le droit de rectification et d'effacement des données personnelles à l'Utilisateur.

8.2.2. Conformément aux articles 16 et 17 du RGPD, les données incorrectes, inexacts ou non-pertinentes peuvent être corrigées ou effacées à tout moment. L'Utilisateur peut en faire la demande auprès de l'ASBL OxySens.

8.2.3. Conformément à l'article 19 du RGPD, le Responsable du traitement notifie à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées toute rectification des données à caractère personnel, à moins qu'une telle communication se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés. Le Responsable du traitement fournit à l'Utilisateur des informations sur ces destinataires si celui-ci en fait la demande.

8.3. Droit à l'effacement

8.3.1. L'Utilisateur a le droit d'obtenir l'effacement de ses données personnelles dans les meilleurs délais dans les hypothèses énumérées à l'article 17 du RGPD.

Ces hypothèses s'appliquent lorsque :

1. les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
2. l'Utilisateur retire le consentement sur lequel est fondé le traitement, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point a) ou à l'article 9, paragraphe 2, point a) du RGPD, et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
3. l'Utilisateur s'oppose au traitement de ses données en vertu de l'article 21, paragraphe 1 du RGPD et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement, ou l'Utilisateur s'oppose au traitement en vertu de l'article 21, paragraphe 2 du RGPD ;
4. les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
5. les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel le Responsable du traitement est soumis ; ou
6. les données à caractère personnel ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information visée à l'article 8, paragraphe 1 du RGPD.

8.3.2. Lorsque le Responsable du traitement a rendu publiques les données à caractère personnel, il est tenu de les effacer en vertu du paragraphe précédent. Compte tenu des technologies disponibles et des coûts de mise en œuvre, le Responsable du traitement prend, en outre, des mesures raisonnables, y compris d'ordre technique, pour informer les autres Responsables du traitement de la demande de l'Utilisateur. En effet, puisque les Responsables du traitement traitent les données à caractère personnel de l'Utilisateur, ce dernier peut requérir de leur part l'effacement de tout lien vers ses données à caractère personnel, ou de toute copie ou reproduction de celles-ci.

8.3.3. Les paragraphes 8.3.1 et 8.3.2 ne s'appliquent pas dans la mesure où ce traitement est nécessaire :

1. à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information ;

2. pour respecter une obligation légale qui requiert le traitement prévu par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel le Responsable du traitement est soumis, ou pour exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le Responsable du traitement ;
3. à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

8.4. Droit de limitation du traitement

8.4.1. L'Utilisateur a le droit d'obtenir l'effacement de ses données personnelles dans les hypothèses énumérées à l'article 18 du RGPD.

Ces hypothèses s'appliquent lorsque :

1. l'exactitude des données à caractère personnel est contestée par l'Utilisateur, pendant une durée permettant au Responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ;
2. le traitement est illicite et l'Utilisateur s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
3. le Responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à l'Utilisateur pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ; ou
4. l'Utilisateur s'est opposé au traitement en vertu de l'article 21, paragraphe 1 du RGPD, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le Responsable du traitement prévalent sur ceux de l'Utilisateur.

8.4.2. Conformément à l'article 19 du RGPD, le Responsable du traitement notifie à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées toute limitation du traitement effectué, à moins qu'une telle communication se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés. Le Responsable du traitement fournit à l'Utilisateur des informations sur ces destinataires si cette dernière en fait la demande.

8.5. Droit de portabilité des données

8.5.1. Conformément à l'article 20 du RGPD, les Utilisateurs ont le droit de recevoir de l'ASBL OxySens les données à caractère personnel les concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Les Utilisateurs ont le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement dans les cas prévus par le RGPD sans que l'ASBL OxySensy fasse obstacle.

8.5.2. Lorsque l'Utilisateur exerce son droit à la portabilité des données en application du paragraphe précédent, il a le droit d'obtenir que les données à caractère personnel soient transmises directement d'un responsable du traitement à un autre, lorsque cela est techniquement possible.

8.5.3. L'exercice du droit, visé au paragraphe 1 du présent article, s'entend sans préjudice du droit à l'effacement visé à l'article 8.3. Ce droit ne s'applique pas au traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le Responsable du traitement.

8.5.4. Le droit visé à l'article 8.5 ne porte pas atteinte aux droits et libertés de tiers.

8.6. Droit d'opposition et prise de décision individuelle automatisée

8.6.1. L'Utilisateur dispose à tout moment du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles en raison de sa situation particulière, y compris l'automatisation des données effectuée par l'ASBL OxySens. Conformément à l'article 21 du RGPD, l'ASBL OxySens ne traitera plus les données à caractère personnel, à moins qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de l'Utilisateur, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

8.6.2. Lorsque les données à caractère personnel sont traitées à des fins de prospection, l'Utilisateur a le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel le concernant, à de telles fins de prospection, y compris au profilage dans la mesure où ce profilage est lié à une telle prospection.

8.6.3. Lorsque l'Utilisateur s'oppose au traitement à des fins de prospection, les données à caractère personnel ne sont plus traitées à ces fins.

8.7. Droit de plainte

8.7.1. L'Utilisateur dispose du droit d'introduire une plainte concernant le traitement de ses données personnelles par l'ASBL OxySens auprès de l'Autorité de protection des données compétente pour le territoire belge. De plus amples informations peuvent être trouvées sur le site internet : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>.

8.7.2. L'introduction d'une plainte se fait aux adresses suivantes :

Autorité de protection des données

35 Rue de la Presse

1000 Bruxelles.

Tél. + 32 2 274 48 00

Fax. + 32 2 274 48 35

E-mail : contact@apd-gba.be

8.7.3. L'Utilisateur peut également introduire une plainte auprès du tribunal de première instance de son domicile.

Article 9. Limitation de responsabilité du Responsable du traitement

9.1. Le Site Internet peut contenir des liens vers d'autres sites internet détenus par des tiers non liés à l'ASBL OxySens. Le contenu de ces sites et le respect de ceux-ci au regard de la Loi et du RGPD ne relèvent pas de la responsabilité de l'ASBL OxySens.

9.2. Le titulaire de l'autorité parentale doit donner son consentement exprès pour que le mineur de moins de 16 ans puisse divulguer des informations et/ou données personnelles sur le Site Internet. L'ASBL OxySens conseille vivement aux personnes exerçant l'autorité parentale sur des mineurs de promouvoir une utilisation responsable et sécurisée d'Internet. Le Responsable du traitement ne peut être tenu responsable de la collecte et du traitement d'informations et de données personnelles de mineurs de moins de 16 ans dont le consentement n'est pas effectivement couvert par celui de leurs parents légaux ou pour des données incorrectes - notamment concernant l'âge - introduites par des mineurs. En aucun cas des données personnelles ne seront traitées par le Responsable du traitement si l'Utilisateur précise qu'il est âgé de moins de 16 ans.

9.3. L'ASBL OxySens n'est pas responsable de la perte, de la corruption ou du vol de données personnelles causés notamment par la présence de virus ou suite à des attaques informatiques dans le respect de l'article 10.

Article 10. Sécurité

10.1. Le Responsable du traitement met en œuvre les mesures organisationnelles et techniques afin de garantir un niveau de sécurité approprié au traitement et à la récolte des données. Ces mesures de sécurité dépendent des coûts de mise en œuvre au regard de la nature, du contexte et des finalités du traitement des données personnelles.

10.2. Le Responsable du traitement utilise les technologies de cryptage standards au sein du secteur IT lors du transfert ou du recueil des données sur le Site Internet.

Article 11. Modification de la Charte de vie privée

L'ASBL OxySens se réserve le droit de modifier la présente Charte de vie privée afin de se conformer aux obligations légales en la matière. L'Utilisateur est dès lors invité à consulter régulièrement la Charte de vie privée afin de prendre connaissance des modifications et adaptations. Une telle modification sera affichée sur le Site Internet à des fins d'opposabilité.

Article 12. Droit applicable

La présente Charte est exclusivement régie par le droit belge.

En cas de litige, les parties s'engagent à tenter de trouver une solution à l'amiable. Si les parties ne parviennent pas à trouver une solution dans les 60 jours suivant la notification par l'une des parties, tout litige sera porté devant les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles.

